



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-neuvième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

8-11 juillet 2014

**EXAMEN CRITIQUE EN VUE DE L'ÉLABORATION DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX
PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À LA COMMISSION POUR ADOPTION**

GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, Partie 2. Examen critique, les textes soumis à la Commission en vue de leur adoption doivent être examinés pour s'assurer:

- de la cohérence avec le mandat du Codex, les décisions de la Commission et les textes existants du Codex;
- que les exigences de la procédure d'aval ont bien été remplies, le cas échéant;
- de la présentation et
- de la cohérence linguistique.

2. Le présent document doit être consulté en même temps que CX/CAC 14/37/3, *Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8 de la procédure (y compris les textes soumis à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7 et les textes soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée)*, et CX/CAC 14/37/5, *Avant-projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5*.

PARTIE I – PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS AUX ÉTAPES 8, 5/8 ou 5 de la procédure accélérée¹

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (21 ^e session, 26-30 août 2013)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Recommandations de gestion de risques (RGR) pour le chloramphénicol, le vert de malachite, le carbadox, le furazolidone, le nitrofurantol, la chlorpromazine, les stilbènes et l'olaquinox (avant-projet)	N10-2012	2015	5/8	1.1	JECFA	À sa vingt et unième session (2013), le CCRVDF a mis la dernière main aux travaux concernant huit des 12 médicaments vétérinaires pour lesquels il avait proposé d'élaborer des recommandations relatives à la gestion des risques. Les quatre recommandations restantes (afférentes au diméridazole, à l'ipronidazole, au métronidazole et au ronidazole) ont été maintenues à l'étape 4 et inscrites sur la liste prioritaire du JECFA en vue de mettre à jour les évaluations toxicologique et de l'exposition.
Critères de performance des méthodes d'analyse multirésidus (MMR) de médicaments vétérinaires (annexe C du document CAC-GL 71-2009) (avant-projet)	N01-2011	2013/2014	5/8	1.1	-	La date de présentation à la Commission pour adoption dépendait du calendrier de la vingt et unième session du CCRVDF, qui s'est tenue en août 2013.
<p><u>Observations du Président/pays hôte du Comité:</u></p> <p>Recommandations relatives à la gestion des risques</p> <p>À sa vingt et unième session (2013), le CCRVDF a transmis un avant-projet de recommandations relatives à la gestion des risques concernant le chloramphénicol, le vert de malachite, le carbadox, la furazolidone, le nitrofurantol, la chlorpromazine, les stilbènes et l'olaquinox pour adoption à l'étape 5/8. À sa vingtième session (2012), le CCRVDF avait transmis un document de projet à la trente-cinquième session de la CAC pour approbation des nouveaux travaux sur l'élaboration de recommandations relatives à la gestion des risques concernant des médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA n'avait recommandé aucune dose journalière admissible ni limite maximale de résidus en raison de préoccupations particulières quant à la santé humaine. Suite à des travaux de fond et à l'obtention d'un consensus, le Comité transmet ces recommandations relatives à la gestion des risques pour adoption. Le Président a estimé que cet avant-projet de recommandations était le fruit d'un consensus solide au sein du Comité. Ce résultat s'explique en grande partie par le rôle éminent d'un groupe de travail physique dirigé par l'Union européenne.</p> <p>Critères de performance des méthodes d'analyse multirésidus (MMR) de médicaments vétérinaires</p> <p>Le Comité transmet le projet de critères de performance des méthodes multirésidus pour les médicaments vétérinaires (annexe C du document CAC-GL 71-2009) pour adoption à l'étape 5/8.</p>						

¹ «**Numéro du travail**» – Numéro du travail, ou année d'approbation du travail, ou année de début effectif du travail, le cas échéant.

«**Année cible**» – Année durant laquelle le projet de texte doit être adopté à l'étape 8, comme convenu par la Commission sur la base du descriptif de projet (à partir de 2004), ou date spécifiée par le Comité, le cas échéant.

«**Codes des produits**» – Codes utilisés: 1.1: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; 1.2: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires; 1.3: Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition; 1.4: Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à l'inspection des aliments, à la certification et aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

Notes explicatives – Comprennent des questions spécifiques concernant uniquement les dispositions pertinentes et précisent si le texte a été approuvé ou non, le cas échéant. Il n'y a pas de note lorsqu'il n'existe pas de problème spécifique lié aux critères mentionnés dans l'Examen critique ou à d'autres questions connexes.

Comité sur l'hygiène alimentaire (45 ^e session, 11-15 novembre 2013)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Directives pour le contrôle des <i>Trichinella</i> spp. dans la viande de suidés (avant-projet)	N07-2011	2013	5/8	1.1	FAO/OMS	Voir la note du Président
Directives sur le contrôle de <i>Taenia saginata</i> dans la viande de bovins domestiques (avant-projet)	N07-2011	2013	5/8	1.1	FAO/OMS	
Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les herbes aromatiques séchées (CAC/RCP 42-1995) (avant-projet de révision)	N01-2012	2015	5/8	1.1	FAO/OMS	
Définitions des Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques (CAC/GL 30-1999) (amendement)	-	-	-	1.1	-	Ces travaux ont consisté à aligner les définitions sur celles du Manuel de procédure et à procéder à des modifications afin d'aboutir à une cohérence avec des textes apparentés du Codex plus actuels. Il a été proposé au CCGP, à sa vingt-huitième session (2014), de modifier les définitions de la caractérisation des dangers et de l'estimation des risques dans le Manuel de procédure.

Observations du Président/pays hôte du Comité:

Avant-projet de Directives pour le contrôle des *Trichinella* spp. dans la viande de suidés

Ces travaux ont été dirigés conjointement par la délégation de l'Union européenne et celle de la Nouvelle-Zélande. Un groupe de travail physique s'est réuni immédiatement avant la session et a permis de résoudre la plupart des questions en suspens. Les résultats ont été présentés en plénière. Deux points n'ont pas été résolus. L'un portait sur la disponibilité du rapport de la consultation d'experts FAO/OMS (référence figurant en bas de page dans le texte proposé). Le représentant de la FAO a présenté un projet et a indiqué que le rapport final serait disponible sous peu sur le site Internet de l'Organisation. Le second point concernait l'interprétation et l'application techniques du concept d'échantillonnage statistique.

À l'issue de débats approfondis en plénière et en espérant que les deux questions en suspens soient résolues entre la réunion du Comité (novembre) et la trente-septième session de la CAC (2014), le Comité a décidé de faire suivre le texte – au sujet duquel la plupart des délégations d'Amérique latine avaient émis des réserves – pour adoption à l'étape 5/8.

Suite à une demande du Président, la délégation des États-Unis d'Amérique a facilité une vidéoconférence en février entre l'un des deux responsables du groupe de travail et les représentants des pays qui avaient formulé des réserves pendant la session. Il s'agissait d'aborder l'application concrète de la méthode d'échantillonnage. Après la vidéoconférence, les pays participants n'étaient toujours pas pleinement satisfaits des débats.

En outre, le rapport de la consultation d'experts n'avait pas encore été mis à la disposition des experts présents dans les pays afin qu'ils puissent l'examiner et l'évaluer.

Le Président estime qu'il aurait été plus judicieux de suggérer une soumission pour adoption par la Commission à l'étape 5 et non à l'étape 5/8 et de permettre ainsi de s'attaquer aux questions non résolues. Il présente ses excuses à la Commission pour cette erreur de jugement et assume la responsabilité de cette décision. Le Comité a déjà demandé conseil à la FAO afin de continuer à travailler sur les exemples de parasites et, en particulier, à accroître les activités consistant à illustrer le niveau de protection de la santé publique qu'il est possible d'atteindre en créant une catégorie de risque négligeable, à produire des exemples afin d'aider les autorités compétentes à choisir les solutions à adopter pour confirmer la catégorie de risque négligeable («entretien») et à évaluer l'équivalence de différentes possibilités, ainsi qu'à veiller à ce que l'on s'attache véritablement à communiquer une approche fondée sur les risques pour ce qui est du contrôle des *Trichinella* spp. chez les porcins. Le représentant de la FAO, au nom de l'Organisation et de l'OMS, a accueilli avec satisfaction la demande de travaux supplémentaires visant à détailler la section du rapport relative à l'entretien et à fournir des informations qui permettent d'en faire un document adapté aux

Comité sur l'hygiène alimentaire (45 ^e session, 11-15 novembre 2013)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<p>besoins des utilisateurs.</p> <p>Nous espérons que le document sera transmis à la quarante-sixième session du CCFH (2014) pendant laquelle, à l'issue de débats approfondis, il sera peut-être réexaminé en vue d'une adoption éventuelle par le Comité sous réserve de consensus.</p> <p>Avant-projet de Directives sur le contrôle de <i>Taenia saginata</i> dans la viande de bovins domestiques</p> <p>Le Comité, conduit par la délégation néozélandaise, a examiné le projet de Directives et a fait progresser le document pour adoption, en y apportant des amendements mineurs.</p> <p>Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les herbes aromatiques séchées</p> <p>La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le rapport du Groupe de travail d'experts, en insistant sur les points essentiels qui avaient été pris en compte dans la refonte du Code, et a appelé plus avant l'attention du Comité sur les points pour lesquels le Groupe n'avait pu parvenir à un accord (voir le paragraphe 13 du document portant la cote CX/FH 13/45/13). Le Comité est convenu de fonder ses débats sur un document de séance reformulé et a examiné l'avant-projet de Code section par section. À l'issue de débats en plénière, il est convenu de proposer le Code pour adoption à l'étape 5/8.</p>						

Comité sur les poissons et les produits de la pêche (33 ^e session, 17-21 février 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Critères de performance pour les méthodes de détermination de biotoxines marines (section I-8.6) de la <i>Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus</i> (projet)	Voir la note explicative	2014	8	1.1 1.2	Consultation d'experts FAO/OMS sur les biotoxines marines (2004)	<p>Au départ, le projet de liste de méthodes pour la détermination des biotoxines a été maintenu pour un nouvel examen lorsque la <i>Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus</i> a été adoptée en 2008.</p> <p>On a mis la dernière main à ces travaux en tenant compte des demandes formulées à la trente-quatrième session du CCMAS (2013). Outre les critères de performance, le rapport de la trente-troisième session du CCFFP (2014) comprenait une section relative aux méthodes biologiques et fonctionnelles permettant de déterminer l'intoxication paralysante par les mollusques (IPM). À sa trente-cinquième session (2014), le CCMAS a approuvé le texte en y apportant des modifications.</p>
Norme pour les produits frais et surgelés à base de chair crue de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus (projet)	2001	2014	8	1.1 1.2	-	<p>À sa quarante-sixième session (2014), le CCFA a approuvé les dispositions relatives aux additifs alimentaires.</p> <p>À sa quarante-deuxième session (2014), le CCFL approuvera les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires. La norme peut être</p>

Comité sur les poissons et les produits de la pêche (33 ^e session, 17-21 février 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						adoptée sous réserve de l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires.
Dispositions sur les additifs alimentaires dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche (révision)	En cours	-	-	1.1 1.2	-	Il s'agit là de s'aligner sur la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> . À sa quarante-sixième session (2014), le CCFA a approuvé les dispositions relatives aux additifs alimentaires.

Observations du Président/pays hôte du Comité:

Critères de performance pour les méthodes de détermination de biotoxines marines (section I-8.6) de la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus

La section relative aux méthodes fait partie de la *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus*, adoptée par la CAC à sa trente et unième session (2008). À sa trentième session (2009), le CCFFP est convenu d'élaborer des critères de performance et a décidé qu'il était nécessaire de réaliser un examen plus approfondi afin de déterminer quelles méthodes seraient incluses dans la norme. À sa trente-troisième session (2014), le CCFFP est convenu de faire avancer le projet de critères de performance à l'étape 8 pour adoption et de le transmettre au CCMAS pour approbation. À sa trente-cinquième session (2014), le CCMAS a approuvé les dispositions proposées en y apportant des modifications.

Projet de norme pour les produits frais et surgelés à base de chair crue de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus

À sa trente-troisième session (2014), le CCFFP est convenu de faire avancer le projet de norme à l'étape 8 pour adoption. Dispositions relatives aux additifs alimentaires et à l'étiquetage des denrées alimentaires à envoyer aux comités pertinents pour approbation. À sa quarante-sixième session (2014), le CCFA a approuvé les dispositions relatives aux additifs alimentaires.

Dispositions relatives sur les additifs alimentaires dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche

En ce qui concerne ces dispositions, qui nécessitaient un examen plus approfondi, le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique, qui travaillera en anglais et sera présidé par l'Union européenne. Celui-ci sera chargé de poursuivre l'examen des dispositions relatives aux additifs alimentaires afin de corriger les incohérences/inexactitudes des normes pour les poissons et les produits de la pêche.

Le Comité devrait mettre la dernière main à ces travaux à la prochaine session (2015). Il se penchera ultérieurement sur les nouvelles révisions ou modifications (voir la recommandation figurant dans le document CX/EXEC 14/69/3).

Comité sur les fruits et légumes frais (18 ^e session, 24-28 février 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Norme pour les fruits de la passion (projet)	N17-2011	2014	8	1.2	-	Élargissement du champ de la norme afin d'inclure les espèces de fruits de la passion les plus échangées sur les marchés internationaux. Les notes sur les additifs alimentaires, les méthodes d'analyse et l'étiquetage sont valables aussi pour le durian et l'okra. Pas de dispositions concernant les additifs

Comité sur les fruits et légumes frais (18 ^e session, 24-28 février 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						alimentaires ni les méthodes d'analyse. À sa quarante-deuxième session (2014), le CCFL approuvera les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires. La norme peut être adoptée sous réserve de l'approbation des dispositions concernant l'étiquetage des denrées alimentaires.
Norme pour le durian (avant-projet)	N06-2011	2015	5/8	1.2	-	
Norme pour l'okra (avant-projet)	N02-2013	2016	5/8	1.2	-	
<u>Observations du Président/pays hôte du Comité:</u>						
<u>Observations du Secrétariat du Codex:</u> Le Comité a achevé les travaux relatifs aux normes de qualité pour les fruits et légumes frais pendant ou avant l'année cible. En l'absence de travaux en suspens sur les normes et textes apparentés, le CCFFV se penchera sur les pommes de terre comestibles, l'ail, les aubergines et les kiwis dans le cadre de son nouveau calendrier de travail pour les deux prochaines sessions (voir CX/EXEC 14/69/4).						

Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (35 ^e session, 3-7 mars 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans les normes Codex (projet et avant-projet)	En cours	-	-	1.4	-	Pour adoption dans les normes du Codex existantes ou CODEX/STAN 234-1999.
<u>Observations du Président/pays hôte du Comité:</u> Comme d'habitude, le CCMAS s'est penché sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage qui lui avaient été soumises et en a approuvé plusieurs pour les catégories de produits suivantes: - lait et produits laitiers; - nutrition et aliments diététiques et de régime; - poisson et produits de la pêche.						

Comité sur les additifs alimentaires (46 ^e session, 17-21 mars 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				

Comité sur les additifs alimentaires (46 ^e session, 17-21 mars 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (projet et avant-projet)	En cours	-	8 et 5/8	1.1	JECFA	Voir la note du Président
Directives pour l'évaluation simple de l'exposition alimentaire aux additifs alimentaires (avant-projet de révision du document CAC/GL 3-1989)	N08-2013	2016	5/8	1.1	FAO/OMS	Voir la note du Président
Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989) (amendement)	En cours	-	5/8	1.1	-	
Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (avant-projet)	En cours	-	5/8	1.1	77 ^e session du JECFA (2013)	
Notes de la NGAA (amendement)	-	-	-	1.1	-	Il s'agit d'amendements de nature rédactionnelle qui visent à clarifier et harmoniser la formulation des notes de la NGAA.
Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires contenant de l'aluminium dans certaines normes (révision)	-	-	-	1.1	JECFA	À sa quarante-cinquième session, le CCFA (2013) a omis, par mégarde, de soumettre ces dispositions pour adoption par la CAC à sa trente-sixième session (2013).
Sections relatives aux additifs alimentaires dans les normes pour les produits carnés (révision)	-	-	-	1.1	-	Le CCFA a entrepris ces travaux suite à la demande formulée par le CAC à sa trente-deuxième session (2009); il s'agissait de mettre à jour les sections pertinentes des cinq normes relatives à la viande, élaborées au début des années 80. Les sections révisées concernant les additifs alimentaires contiennent une référence d'ordre général à la NGAA, qui est en accord avec la disposition ayant trait au <i>plan de présentation des normes du Codex relatives aux produits</i> (Manuel de procédure Codex).
Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 08.0 «Viande et produits carnés, volaille et gibier compris» et les sous-catégories de la NGAA (révision)	-	-	-	1.1	-	Voir la note du Président

Observations du Président/pays hôte du Comité:

À sa quarante-sixième session, le CCFA a accompli des progrès significatifs, détaillés ci-après.

Comité sur les additifs alimentaires (46 ^e session, 17-21 mars 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<ul style="list-style-type: none"> - NGAA: tâche principale du CCFA, 542 dispositions ont été soumises à la Commission pour adoption aux étapes 8 et 5/8. Le nombre de dispositions de la NGAA ayant été adoptées dépasse pour la première fois celui des dispositions se situant aux différentes étapes du processus. - Le CCFA a achevé la révision des cinq normes relatives à la viande (section sur les additifs alimentaires) dont la Commission l'avait chargé et les a alignées sur la NGAA. Il s'agit du premier cas de normes alimentaires alignées sur la NGAA au moyen de l'arbre de décision mis au point par le CCFA. - Après plusieurs années sans obtenir de consensus sur la question de la note 161, il a été convenu de créer un groupe de travail d'experts afin de recueillir des informations sur les effets de l'application de la note suivante aux dispositions relatives aux édulcorants figurant dans la NGAA: «Utilisation dans des aliments à teneur énergétique réduite ou sans sucre ajouté uniquement, aux termes des directives CAC/GL 23-1997». Les informations obtenues serviront à déterminer si l'application généralisée de la présente note en remplacement de la note 161 pour les dispositions relatives aux édulcorants dans certaines catégories d'aliments est pertinente ou s'il convient d'en élaborer d'autres, le cas échéant. - L'avant-projet de Directives pour l'évaluation simple de l'exposition alimentaire aux additifs alimentaires (révision du document CAC/GL 3-1989) est soumis à la Commission pour adoption à l'étape 5/8. Cet instrument permettrait aux États Membres, en particulier aux pays en développement, de présélectionner et de déterminer les priorités nationales dans le domaine du contrôle réglementaire des additifs alimentaires. 						

Comité sur les contaminants dans les aliments (8 ^e session, 31 mars - 4 avril 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Limites maximales pour le plomb dans les préparations destinées aux nourrissons, les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons et les préparations de suite (avant-projet)	N04-2012	2015	5/8	1.1	73 ^e session du JECFA (2010)	Le présent outil s'inscrit dans l'examen en cours des limites maximales pour le plomb dans la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> . La limite maximale s'applique aux produits «tels que consommés».
Limite maximale pour l'arsenic inorganique dans le riz poli (avant-projet)	N12-2011	2013	5/8	1.1	72 ^e session du JECFA (2009)	Analyse de la concentration totale en arsenic comme méthode de dépistage, suivie de tests spécifiques si le résultat est supérieur à la limite maximale. Les méthodes correspondent aux pratiques en vigueur dans les pays. La limite maximale pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué sera examinée plus en détail par le CCCF à sa neuvième session (2015) (voir le document CX/EXEC 14/69/3).
Limites maximales pour les fumonisines dans le maïs et les produits dérivés du maïs et les plans d'échantillonnage associés (avant-projet)	N10-2009	2012	5/8	1.1	74 ^e session du JECFA (2011)	À sa troisième session (2009), le CCCF est convenu de nouveaux travaux sur les limites maximales/plans d'échantillonnage pour les fumonisines dans le maïs

Comité sur les contaminants dans les aliments (8 ^e session, 31 mars - 4 avril 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<p>et les produits dérivés du maïs en se fondant sur les conclusions de la soixante-quatrième session du JECFA (2001).</p> <p>À sa quatrième session (2010), le CCCF a suspendu les travaux en attendant les conclusions de l'évaluation supplémentaire du JECFA.</p> <p>À sa sixième session (2012), le CCCF a repris les débats en s'appuyant sur les conclusions de la soixante-quatorzième session du JECFA (2011).</p> <p>Dans certaines régions, il convient de fixer des limites maximales plus strictes afin de protéger la santé des consommateurs du fait de la forte consommation de maïs et de produits dérivés du maïs, tout en assurant la sécurité alimentaire au niveau mondial.</p> <p>À sa trente-sixième session (2015), le CCMAS doit approuver les plans d'échantillonnage. Ceux-ci peuvent être adoptés sous réserve de leur approbation par le CCMAS.</p>
Annexe sur la prévention et la réduction de la contamination par les aflatoxines et de l'ochratoxine A dans le sorgho (Code d'usages en matière de prévention et réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines – CAC/RCP 51-2003) (avant-projet)	N05-2012	2014	5/8	1.1	-	
Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine dans l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale (avant-projet)	N03-2012	2015	5/8	1.1	-	
Amendements de forme à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale	-	-	-	1.1	-	Ces amendements de forme font suite à la décision du Comité d'introduire l'utilisation des définitions de produits et de la portion à laquelle la limite maximale s'applique comme modèle pour le programme afférent à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale au lieu des codes chiffrés issus de la <i>Classification des produits</i>

Comité sur les contaminants dans les aliments (8 ^e session, 31 mars - 4 avril 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						<i>destinés à l'alimentation humaine et animale, qui ne correspondent pas toujours aux besoins en ce qui concerne les limites maximales pour les contaminants et les toxines.</i>
<u>Observations du Président/pays hôte du Comité:</u>						

Comité sur les résidus de pesticides (46 ^e session, 5-10 mai 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Limites maximales de résidus de pesticides (avant-projet et projet)	-	-	8 et 5/8	1.1	JMPR en cours	
Inclusion des kumquats dans les limites maximales pour les «agrumes» et les «citrons et limes».	-	-	-	1.1		Amendement découlant de la révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> s'agissant des groupes de fruits.

Observations du Président/pays hôte du Comité:

Avant-projet et projet de limites maximales de résidus de pesticides

Étant donné que la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et l'UE ont des politiques différentes en matière d'extrapolation, les éclaircissements apportés lors de la Réunion conjointe tenue en 2013 n'ont pas convaincu les délégations de l'UE et de la Norvège de lever les réserves qu'elles avaient émises depuis la quarante-cinquième session du CCPR (2013) quant à la progression de l'avant-projet de LMR pour la clothianidine dans/sur les racines et tubercules.

L'UE a déclaré sans ambiguïté qu'elle adopterait la LMR fixée par le Codex à condition qu'il n'y ait pas de divergence en matière de politique d'évaluation et de méthodologie entre ces deux entités. L'UE émet des réserves de plus en plus nombreuses (et la Norvège adopte la même position). Il s'agit d'un problème constant: celui de déterminer comment les organes de consultation scientifique du Codex doivent ajuster leurs approches en fonction de l'utilisation faite par les Membres. Il existe des incohérences importantes entre les approches en matière d'évaluation, de sélection des données, de politiques relatives à l'incertitude et de niveau de risque acceptable.

On observe le même phénomène que celui décrit plus haut. L'UE maintient ses réserves principalement à cause des divergences entre sa politique et celle de la Réunion conjointe s'agissant des évaluations, des approches utilisées, de l'évaluation toxicologique et métabolique, de la définition des résidus, etc.

Parmi les problèmes qui se posent, citons également les différences de position des Membres qui s'expliquent par la qualité des données, le regroupement des LMR, la révocation de LMR fixées antérieurement par le Codex pendant les processus de réévaluation périodique faute de données prédéfinies, etc.

Afin de poursuivre l'établissement des LMR du Codex, on doit désormais relever deux défis principaux. Premièrement, il est nécessaire de disposer de davantage de LMR Codex afin de protéger la santé des consommateurs et de garantir la loyauté des échanges commerciaux internationaux, en particulier au profit des pays en développement. Deuxièmement, il est indispensable de redéfinir les processus d'évaluation des risques afin de veiller à ce qu'ils soient crédibles et à même de convaincre les parties intéressées. Afin de relever ces défis, il est recommandé de toute urgence de renforcer les capacités des Membres ainsi que les consultations scientifiques afférentes au Codex. Il est suggéré d'adopter une approche systémique descendante en matière d'évaluation des risques fondée sur l'incertitude afin de mieux traiter la question soulevée. La participation des Membres au processus d'évaluation des risques mené dans le cadre de la consultation scientifique du Codex pourrait être une solution. Cependant, on n'a pas encore établi de feuille de route claire.

Amendements corrélatifs aux limites maximales de résidus de pesticides pour les «agrumes» et les «citrons et limes» suite à la révision de la *Classification des produits*

Comité sur les résidus de pesticides (46 ^e session, 5-10 mai 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
destinés à l'alimentation humaine et animale par groupes de fruits (inclusion des kumquats dans le groupe des agrumes)						
Plusieurs questions demeurent en suspens quant à la politique de regroupement et au critère d'évaluation des régimes alimentaires. La décision est conforme à l'avis de la majorité des délégations participantes. L'organe de consultation scientifique et certains membres sont priés de suivre la règle établie mais des observations pourraient encore s'avérer nécessaires. Il conviendrait d'affiner la procédure et de traiter les questions au cas par cas afin de satisfaire les exigences minimales en matière d'évaluation de l'exposition alimentaire car aucune règle ne peut être valable en toutes circonstances.						

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS MAINTENUS PAR LA COMMISSION À L'ÉTAPE 8

Projet de norme/texte apparenté	Calendrier	Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
Projet de limites maximales de résidus pour la somatotropine bovine	En cours	8	1.1	Réunions du JECFA, y compris la soixante-dix-huitième session (2013)	À sa 35 ^e session, la Commission a décidé de demander au JECFA de réévaluer la somatotropine bovine (STB) et de maintenir le projet de LMR pour les STB à l'étape 8, dans l'attente de la réévaluation du JECFA et des recommandations du CCRVDF.

PARTIE II – PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (35 ^e session, 4-8 novembre 2013)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 9-1987) (avant-projet de révision)	N02-2010	2013/2014	5	1.3	-	
Observations du Président/pays hôte du Comité:						

Comité sur les poissons et les produits de la pêche (33 ^e session, 17-21 février 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
Code d'usages pour la préparation de sauce de poisson (avant-projet)	N03-2013	2016	5	1.1 1.2	-	
Observations du Président/pays hôte du Comité: Avant-projet de Code d'usages pour la préparation de sauce de poisson Un groupe de travail d'experts préalable à la 33 ^e session du CCFFP (2014) et dirigé par la Thaïlande et le Viet Nam a élaboré un projet visant à faciliter les progrès. Des observations écrites à l'étape 3 ont été recueillies et intégrées dans un document de séance, qui a servi de base aux débats. Des avancées importantes ont été réalisées en plénière et le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet de code à la 37 ^e session de la CAC (2014) pour adoption à l'étape 5. Nous espérons mettre la dernière main à ces travaux à notre prochaine session (2015).						

Comité sur les résidus de pesticides (46 ^e session, 5-10 mai 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
<i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale – groupes de produits sélectionnés (légumes secs) (avant-projet de révision)</i>	N11-2004 N09-2006	2012	5	1.1	-	Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la révision en cours de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> , qui s'applique actuellement aux groupes de légumes. Plusieurs groupes de légumes sont maintenus actuellement à l'étape 7, en attendant la fin de la révision des groupes de légumes d'ici à 2016. En ce qui concerne les groupes de légumes, la révision de la <i>Classification</i> suit la même approche que pour les groupes de fruits: les groupes ne

Comité sur les résidus de pesticides (46 ^e session, 5-10 mai 2014)	Calendrier		Situation actuelle	Codes des produits	Avis scientifiques	Notes explicatives
	Numéro ou année du travail	Année cible				
						doivent pas être adoptés à l'étape 8 tant que les groupes n'ont pas été achevés dans leur intégralité afin d'éviter tout problème lié au transfert d'un produit d'un groupe à un autre à l'heure de mettre la dernière main à l'ensemble en vue de son adoption finale par la CAC.
<u>Observations du Président/pays hôte du Comité:</u>						